

articles additionnels furent signés le même jour en conformité des articles III et IX du traité qui fut ratifié à Peterhof par Nicolas II, le 1^{er} octobre 1905.

Le *tenno* MUTSU HITO, malade du diabète, souffrant d'une néphrite aiguë, survécut peu au triomphe de ses troupes; il expira à minuit 43, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1906; il laissait le trône à son fils, YOSHI HITO, né le 31 août 1879.

Un traité conclu à Pe King le 22 décembre 1905, entre la Chine et le Japon, faisait reconnaître à cette dernière puissance les avantages qui avaient jusqu'alors été obtenus par la Russie dans l'Empire du Milieu. D'autre part, des accords étaient signés entre la France et le Japon (10 juin 1907), entre la Russie et le Japon (30 juillet 1907) et entre l'Angleterre et la Russie (31 août 1907).

Dès le 17 novembre 1905, comme suite à l'article II du traité de Portsmouth, par un traité signé entre le ministre du Japon à Seoul et le gouvernement coréen, un protectorat japonais était établi sur la Corée. « Le Japon, qui assumait, en vertu de ce traité, le contrôle et la direction des affaires extérieures de la Corée, ainsi que la représentation de la Corée au dehors, s'était réservé le droit d'y nommer un résident général, établi à Seoul, ayant le privilège d'être reçu en audience privée et personnelle par l'Empereur de Corée. Dès le 15 décembre 1905, le gouvernement coréen avait rappelé les ministres et consuls qui le représentaient à l'étranger, cette représentation étant désormais dévolue aux agents du gouvernement japonais. Le 21 du même mois, le marquis ITO était nommé résident général à Seoul avec tous les pouvoirs résultant des traités¹. »

Annexion
de la Corée.

A la suite de ce traité, la Corée en 1907 avait adressé à la Cour d'arbitrage de la Haye une protestation contre la situation qui lui avait été faite. Après un conseil des « genro », réuni à Tokyo le 10 juillet 1907, le vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, se rendait immédiatement à Seoul; déjà l'empereur YI HIUNG avait abdicqué; il fut remplacé par son fils YI CHOK, couronné le 27 août;

1. A. GÉRARD, *l. c.*, p. 49.